

## **Yvelines : interdit de conduite pour cause de permis mal numérisé**

**L'administration a reconnu son erreur... au bout de six mois de procédure.**

Il a beau avoir passé son permis en 1976, Philippe n'existait plus dans les fichiers des conducteurs jusqu'à cette semaine. Il lui a fallu plus de 40 ans pour découvrir ce problème administratif. Fin juillet, cet habitant de Saint-Germain-de-la-Grange, âgé de 60 ans, demande à connaître son solde de points à la préfecture. Selon ses propres calculs, après plusieurs infractions, il lui en reste 7. La réponse de la préfecture est stupéfiante : en bas du document, il est écrit « solde zéro, permis néant, aucun droit. »

« Ce n'était pas logique, mais je n'avais aucun moyen de faire valoir mes droits et en cas de contrôle, je risquais d'être arrêté pour conduite sans permis », confie ce retraité, qui engage un avocat spécialisé, Me Rémy Josseaume. « J'ai fait un recours gracieux auprès du ministère de l'Intérieur, mais je n'ai pas eu de réponse. Pour que mon client puisse conduire en toute tranquillité, j'ai donc demandé une date d'audience au tribunal administratif » explique ce dernier.

Lundi, à trois jours du passage devant le juge, le bureau du contentieux de la sécurité routière reconnaît une erreur dans la « numérotation du permis » de Philippe, lors de l'informatisation des permis français pour le passage au permis à points. « L'histoire se termine bien : j'ai même été recredité de 12 points », savoure le sexagénaire, qui a engagé une nouvelle procédure pour se faire rembourser ses frais d'avocat.